



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

Lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 3 novembre** en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité ou sur la page Facebook.

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

RAPPEL - COMPTES DE TAXES 2022

Nous vous rappelons que le 4^e versement des taxes municipales est dû le **21 novembre 2022**. Veuillez prendre note que le compte de taxes municipales est payable par Internet auprès des institutions financières participantes, par la poste ou au bureau municipal en argent comptant ou par chèque.

N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2022 (les 10 chiffres qui sont suivis d'une série de 0).

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-271-05

Modifiant le règlement numéro 2021-271-04 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINTE-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2022, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2022-271-05 modifiant le règlement numéro 2021-271-04 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et ses amendements.

Le règlement numéro 2022-271-05 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Citoyens », « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 11^e jour du mois d'octobre 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-186-06 SUR LE LOTISSEMENT

Aux personnes intéressées par le projet de règlement de la Municipalité et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'approbation dudit projet de règlement :

- 2022-186-06 : modifiant le règlement de lotissement 2009-186

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. À la suite de la séance publique de consultation tenue le 3 octobre 2022 à 19 h et de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 octobre 2022 à 19 h 30, le Conseil a adopté :

- Le second projet de règlement numéro 2022-186-06 modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé lotissement, afin de modifier les normes de lotissement des terrains dans certaines zones de la Municipalité.

2. Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

2.1. Le second projet de règlement numéro 2022-186-06 :

Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- L'article 3 du règlement concerne les zones **C-1, C-2, M-1, M-2, M-3, M-4, M-5, P-2, P-3, P-4, P-5, P-6, Ra-1, Ra-2, Ra-3, Ra-4, Ra-5, Ra-6, Ra-7, Ra-8, Ra-9, Ra-10, Ra-11, Rb-1** et **Rc-1**;

Les zones contiguës sont les zones **AT-1, Ta-3, Ta-4** et **Ta-5**.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la ou les disposition(s) qui en fait l'objet **et** la ou les zone(s) d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Municipalité situé au 1, boulevard du Frère-André au plus tard **le 31 octobre 2022 à 16 h 45**;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées de la zone n'excède pas 21.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures normales d'ouverture.

5. Si les dispositions de ce projet de règlement font l'objet d'aucune demande valide, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Le second projet de règlement numéro 2022-186-06 peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures normales d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Ce second projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au *www.mmsg.ca* dans la section « Citoyens », « Urbanisme », « Règlement d'urbanisme ».

L'illustration des zones peut être consultée au bureau municipal.

Le formulaire de demande de participation à un scrutin référendaire est disponible au bureau municipal.

Donnée à Mont-Saint-Grégoire, ce 7^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

COMMUNIQUÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

La bibliothèque est située au sous-sol du Centre communautaire au 45, rang de la Montagne. Les heures d'ouverture sont le lundi et mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

Abonnez-vous, c'est gratuit!



Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée exceptionnellement le lundi 31 octobre pour la fête d'Halloween.

Heures d'ouverture - mardi matin

La bibliothèque ouvrira ses portes les mardis matin de 9 h 30 à 11 h 30 pour une période d'essai du 4 octobre au 20 décembre.

Concours d'Halloween

Créez un dessin ou un bricolage d'Halloween pour embellir la bibliothèque. Venez le porter à la bibliothèque au plus tard le samedi 29 octobre à 12 h. Les trois gagnants seront désignés par tirage au sort et seront contactés par téléphone. Une participation par enfant membre de la bibliothèque. Concours ouvert aux enfants de 0 à 14 ans. Bonne chance à tous !

Heure du conte et bricolage

L'activité de l'heure du conte et bricolage aura lieu le samedi 12 novembre de 10 h 30 à 11 h 30 dans la petite salle située à côté de la bibliothèque. Bienvenue à tous !

DOSSIER D'URBANISME À L'ÉTUDE POUR LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

- ◇ 222, Route 104 : demande 2022-PIIA-07 - enseigne;
- ◇ 183, rang de la Montagne : demande 2022-PIIA-08 - revêtement extérieur, porte et fenêtre.

COMMUNIQUÉ DU CERCLE DES FERMIÈRES

Les membres fermières et les femmes non-membres de Mont-St-Grégoire sont invitées à assister à l'assemblée mensuelle qui se tiendra le mercredi **9 novembre 2022** à 19 h au sous-sol du Centre communautaire.

Le local sera ouvert de 13 h à 16 h, le lundi pour le tissage, le mardi pour le tricot, le mercredi pour la couture et le samedi de 9 h à 11 h pour tous.



COMMUNIQUÉ DE LA PHARMACIE PROXIM DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Campagne de vaccination Proxim Mont-Saint-Grégoire



La pharmacie Proxim de Mont-Saint-Grégoire est heureuse d'offrir à nouveau ses services afin de vacciner gratuitement contre la grippe certains résidents à risque de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire. Le vaccin est distribué par la direction de la Santé publique et la pharmacie s'occupe de la gestion et l'administration.

La vaccination aura lieu au Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire, situé au 45, rang de la Montagne le **samedi 5 novembre 2022 de 9 h à 15 h**.

La pharmacie se tient à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire. Pour connaître les critères d'admissibilité, veuillez communiquer avec le personnel de la pharmacie par téléphone au 450 376-9997.

Au plaisir ! Yassine Amnay et toute l'équipe de la pharmacie

RAPPEL

Si vous avez une fosse septique muni d'un préfiltre, nous vous rappelons que celui-ci doit être nettoyé 2 fois par année.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec Monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment au 450 347-5376, poste 26.



STATIONNEMENT LA NUIT



Veillez prendre avis que selon le règlement numéro 2017-252 (RM-330) concernant la circulation et le stationnement, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la Municipalité (article 6). De plus, quiconque contrevient au présent règlement est passible, en plus des frais de dépannage, d'une amende (article 25).

ABRI D'AUTO HIVERNAL

Un abri d'auto hivernal est autorisé aux conditions suivantes :

- Un seul abri d'auto hivernal est autorisé par terrain;
- Cet abri est autorisé uniquement du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante;
- Cet abri doit être confectionné de toiles ou de panneaux mobiles et translucides;
- Une marge de recul avant minimale de deux mètres doit être respectée.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec monsieur Michel Brodeur, inspecteur municipal et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26.



PARTAGE DE LA ROUTE



Les véhicules routiers et la machinerie agricole doivent partager la route lors des travaux agricoles. **La vigilance est de mise.** La Municipalité demande aux opérateurs de machinerie agricole de **laisser la chaussée propre et sécuritaire.** Vous pourriez être tenus responsables des dommages causés par une route impropre suite à votre passage.



PRUDENCE ET CIVISME EN PÉRIODE DE CHASSE

Selon l'article 6 du règlement numéro 2017-255 (RM-460) de la Municipalité concernant la paix publique et les nuisances : « Il est défendu de faire usage d'un arc, d'une arbalète, d'une carabine, d'un fusil, d'un fusil à peinture, d'un pistolet ou d'autre arme à feu à moins de 150 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice ».

Également, la brochure « La chasse à l'aube du XXI^e siècle », disponible sur le site Internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, rappelle aux chasseurs que : « Le code d'éthique qui régit la pratique de la chasse est basé sur le respect d'autrui, de la propriété privée, de l'environnement, de la faune ainsi que des lois et des règlements ».

Le propriétaire terrien jouit du droit strict et incontestable de disposer de sa propriété comme il l'entend; il peut en interdire l'accès et la circulation à quiconque. La meilleure façon d'obtenir la permission de chasser sur un territoire privé est donc d'établir une entente (verbale ou écrite) avec le propriétaire.



COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 15 novembre 2022 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28.

Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à profiter du changement d'heure (premier dimanche de novembre) pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Points importants à retenir

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.
- Installez les avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 centimètres (4 à 12 pouces) du mur ou du plafond.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans ou avant, s'il est endommagé ou défectueux. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. Ne dépassez jamais la durée suggérée. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- Si votre avertisseur de fumée est endommagé ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir, de vérifier régulièrement son bon fonctionnement et de changer la pile, au besoin.

Comment choisir un avertisseur de fumée

- L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher.
- L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.
- L'avertisseur muni d'une pile longue durée au lithium constitue un choix avantageux. La pile, située dans un compartiment scellé, a une durée de vie de 10 ans.

Suite à la page suivante

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au taxes@mmsg.ca, avant 16 h 45 le mardi 15 novembre 2022 pour la parution du 24 novembre 2022.

À noter

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone et l'avertisseur de monoxyde de carbone ne détecte pas la fumée. Pour plus de sécurité, si vous possédez une ou plusieurs sources de monoxyde de carbone (CO), procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois la fumée et le monoxyde de carbone.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et la prévention des incendies, visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca. Choisissez l'onglet « Sécurité incendie », puis cliquez sur « Prévenir un incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.

FÊTE DE L'HALLOWEEN

Le lundi 31 octobre 2022, à l'occasion de la fête de l'Halloween, des pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie seront présents au village de 17 h à 20 h afin d'assurer la sécurité des enfants.

Nous comptons sur la vigilance et la prudence de tous en cette soirée où monstres, sorcières, fées, héros de bandes dessinées et autres personnages envahiront les rues de la Municipalité en quête de friandises !



**Marché de Noël 2022
Mont-Saint-Grégoire**

26 et 27 novembre de 10 h à 16 h

Au Centre Communautaire situé au 45, rang de la Montagne

Venez rencontrer les artisans de notre région

Plusieurs tirages

En collaboration avec le Cercle de Fermières

Info : Jacqueline Goyette au 450 346-6382 et Guylaine Gravel au 514 898-7822

LE COMITÉ EMBELLISSEMENT
DE LA MUNICIPALITÉ
DE MONT-ST-GRÉGOIRE
VOUS INVITE

ATELIER DÉCORATION DE COURONNES DE NOËL

Le Comité recherche des bénévoles (petits et grands) qui désirent donner un coup de main afin de redonner une deuxième vie aux couronnes décorant les rues de la Municipalité.

Vous n'avez qu'à vous présenter lors de cette journée dédiée.

Décorations, musique de Noël et plaisir inclus!

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Karine St-Germain, conseillère municipale, à l'adresse suivante : karine.stg@hotmail.fr

DIMANCHE 6 NOVEMBRE • 9H À 14H

CENTRE COMMUNAUTAIRE
45, RANG DE LA MONTAGNE,
MONT-ST-GRÉGOIRE

Merci de votre aide précieuse !

COMMUNIQUÉ DU CLUB OPTIMISTE DE MONT-ST-GREGOIRE

MERCI à tous pour votre participation en grand nombre à la collecte de canettes. On se revoit en janvier!



COMMUNIQUÉ DE LA PAROISSE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

Conversion à un système d'énergie renouvelable de l'église et du presbytère

Dans le but de réduire les coûts de chauffage de manière significative, il a été décidé de procéder à la conversion à un système d'énergie renouvelable de l'église et du presbytère. Le projet étant subventionné à 75 % par le gouvernement dans le cadre du programme ÉcoPerformance, l'investissement nécessaire de la part de la Fabrique sera de 20 000 \$. En remplaçant le mazout par l'électricité, l'économie des coûts de chauffage est estimée à 50 % et la réduction des gaz à effet de serre est estimée à 55 tonnes par année.

Vous avez reçu récemment un communiqué de la Paroisse vous expliquant le projet plus en détails et sollicitant votre participation financière. Nous vous remercions à l'avance de votre contribution et vous réitérons notre engagement à administrer rigoureusement les biens de la Paroisse.

Les membres du Conseil de Fabrique :

Alain Rochon, président, Gilles Bouffard, Irène King, Carmen Landry et Suzanne Tenhave

Presbytère : 450 346-3104

La chorale est à la recherche d'un directeur ou d'une directrice ainsi que de nouvelles voix

La chorale de la Paroisse est à la recherche d'une personne pouvant assumer bénévolement les tâches de directeur ou directrice environ un dimanche par mois ainsi que lors d'occasions spéciales (ex. Noël, Jour de l'An, Pâques). Également, de nouvelles voix sont toujours les bienvenues ! Si vous possédez un talent et un intérêt dans ce domaine, n'hésitez pas à téléphoner au presbytère (450 346-3104) afin d'y laisser vos coordonnées. Merci !

SOIRÉE-CONFÉRENCE: LA TRAVERSÉE D'UN AVORTEMENT OU D'UNE FAUSSE-COUCHE

INSCRIPTION: 450-346-0662



***Animatrice
Martine Albert Fondatrice de
Refaire le fil
Accompagnante aux interruptions
de grossesse et Sentinelle pour
la prévention du suicide***



***Jeudi
17 novembre
18h à 20h
Au Centre de femmes
390 rue Georges-Phaneuf
St-Jean-sur-Richelieu***

***En expliquant le savoir ancestral de
filer, elle accompagne les participantes
dans une analogie du processus de la
traversée d'un avortement ou d'une
fausse-couche***

***Avec bienveillance, elle expliquera
comment aller à la rencontre de ses
émotions peut devenir source de lumière***

Programmation complète: www.cfhr.ca

CAMPAGNE DE FINANCEMENT



GÂTEAU AUX FRUITS

20\$ / GÂTEAU AUX FRUITS AVEC NOIX

contactez Nicole au 450 358-8016



Cafés-rencontres à Mont-Saint-Grégoire

Inscription par téléphone dès le 26 août au 450 346-0662. Programmation complète : www.cfhr.ca.
C'est le moment de renouveler votre carte de membre au coût de 5 \$ (argent comptant).

Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

Animatrice : Marie Soleil Chrétien

Centre communautaire

45, rang de la Montagne
Mont-Saint-Grégoire

La salle est située au sous-sol.



9 septembre

Quand le corps se fatigue

Notre corps et notre esprit vieillissent, se fragilisent et se fatiguent.
Comment vivez-vous avec ces changements?

7 octobre

Charge mentale et épuisement

Comment prévenir l'épuisement et limiter l'impact de la charge mentale sur notre propre santé mentale?

5 novembre

La communication sous toutes ses facettes

Comprendre les différents types de communications (verbale, non-verbale, passive, active, silencieuse, bruyante, etc.) pour trouver de meilleures manières de communiquer et pour éviter ou résoudre des conflits.

2 décembre

Apprendre à écouter

Découvrons comment l'écoute active et bienveillante permet d'améliorer la communication entre les personnes et de créer des échanges respectueux.



DÉJEUNER BÉNÉFICE

au profit du
**CLUB OPTIMISTE
DE MONT-ST-GRÉGOIRE**

LE DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022
DE 9H À 13H

Salle des Chevaliers de Colomb Iberville
335, 6e avenue
Saint-Jean-sur-Richelieu, J2X 1R1

ADULTE (13 ANS ET +) 15\$
ENFANT (6 À 12 ANS) 8\$
ENFANT (0 À 5 ANS) GRATUIT

**Pour acheter des billets,
contactez Josée
téléphone: 450-346-7492 ou 514-947-6737
courriel: margueritejaune1@hotmail.com**

COMMUNIQUÉ DU MUSÉE DU HAUT-RICHELIEU

Façonne ton fantôme

Le dimanche 30 octobre 2022, venez célébrer l'Halloween au Musée! De **10 h à midi**, un atelier de création d'une lanterne en forme de fantôme avec de l'argile sera ainsi offert au coût de **20 \$** incluant l'accès aux salles d'exposition.

Les enfants de 12 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte et vous ne pouvez être plus de 2 personnes par pièce. Cet atelier est recommandé pour les enfants âgés de six ans et plus.

Les réservations sont obligatoires, car les places sont limitées. Pour ce faire, faites parvenir un courriel à education@museeduhaut-richelieu.com en indiquant vos coordonnées ainsi que le nombre total de personnes qui participeront à l'activité.

Votre lanterne sera prête environ 2 semaines après l'activité, car elle doit être cuite dans notre four spécialement conçu pour la céramique.

Nous vous attendons en grand nombre et joyeuse Halloween à tous et à toutes!



COMMUNIQUÉ DU CLUB OPTIMISTE

Bingo organisé par le Club Optimiste Mont-St-Grégoire le dimanche 13 novembre prochain à la salle communautaire !

Infos supplémentaires :

5\$ pour les cartes pour enfants, 10\$ pour les cartes pour les adultes et 5\$ la carte supplémentaire.

Plusieurs prix pour enfants et adultes à gagner!
Et quelques prix en argent bien sûr!

- ⇒ Nous ouvrirons les portes vers 12 h 15;
- ⇒ Arrivez tôt pour réserver votre place!;
- ⇒ Tout ça dans le but de commencer à 13 h.;

Merci pour votre participation !



SOIRÉE HALLOWEEN

**Samedi 29 octobre de 18 h à 22 h au
Centre communautaire**

**Entrée gratuite !
Pour les familles de
Mont-Saint-Grégoire**

**Tirage des prix de
présence à toutes les
heures dès 19 h**

**Grignolines et
boissons en vente
sur place**

**BAL COSTUMÉ
RALLYE ADOS
MAISON HANTÉE**

LABORATOIRE DES SAVANTS FOUS



MONT-SAINT-GRÉGOIRE





COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Un bac brun utile en automne!

Avec l'arrivée de l'automne, Compo-Haut-Richelieu rappelle aux citoyens qu'il est facile de se départir écologiquement des feuilles mortes et résidus de jardin grâce à la collecte de matières organiques.

Au cours de l'automne, déposez chaque semaine vos plants de légumes, vos feuilles et autres résidus végétaux. De cette façon, votre bac ne sera pas trop lourd ou trop plein pour la collecte.

La collecte par bac brun se fait toutes les semaines jusqu'en décembre. Ensuite, elle est effectuée aux deux semaines. Pour votre calendrier de collectes, consultez votre Guide papier ou votre calendrier en ligne à compo.qc.ca/collectes.

Grandes quantités de feuilles

Une collecte spéciale est organisée **le samedi 12 novembre dès 7 h** pour les grandes quantités de feuilles. Celles-ci doivent être ensachées dans des sacs en papier ou dans des sacs de plastique orange ou transparents. Aucune autre matière ne doit être déposée dans ces sacs (aucune branche).

 **Sacs acceptés**



Trucs anti-gaspi : les citrouilles!

Voici 3 trucs anti-gaspi pour donner une 2e vie à vos citrouilles d'Halloween une fois cette fête passée!

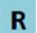
- Entière, la citrouille se conservera plus longtemps dans un endroit frais et sombre. Coupée, la conserver au frigo.
- Pour la congeler, il suffit de mettre la chair de citrouille en purée pour l'utiliser dans une future recette (biscuits, tarte, etc.).
- Assaisonner les graines de la citrouille et les faire rôtir pour une délicieuse collation!

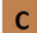
Quoi faire avec les écorces et retailles? Les déposer dans votre bac brun (sans décoration, peinture ou colle)!

*Source : *J'aime manger, pas gaspiller Canada*

Collectes à venir :


OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4  D	5	6	C 7	1/8
9	10	R 11	12	13	C 14	15
16	17	D 18	19	20	C 21	22
23	24	R 25	26	27	C 28	29
30	31					

 R Récupération

 C Compostage

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1  D	2	3	C 4	5
6	7	R 8	9	10	C 11	🔥 12
13	14	D 15	16	17	C 18	19
20	21	R 22	23	24	C 25	26
27	28	D 29	30			

 D Déchets

 Gros rebuts non valorisables

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors du bac roulant, tant pour les ordures, que pour les matières recyclables et les matières organiques.